

EMPLOYEUR : S.A. AVIONS MARCEL DASSAULT BREGUET AVIATION

N° DE COMPTE : 270 92076 0011 M

MONTANT DES COTISATIONS : 5.488 F. NOMBRE DE SALARIES : 200

PERIODE : 1er Janvier 1976 au 31 Décembre 1976

ADRESSE : 27, rue du Professeur Victor Pauchet - 92420 VAUCRESSON

DECISION

- Attendu que la S.A. AVIONS MARCEL DASSAULT BREGUET AVIATION

a contesté le bien-fondé du redressement de cotisations effectué par un agent de contrôle sur les avantages en espèces versés par le Comité d'Entreprise,

- Attendu que l'employeur estime que sa responsabilité n'est pas engagée et que c'est au Comité d'Entreprise, entité juridique distincte, à assurer le paiement de ces cotisations,

- Mais attendu que l'article L.120 du Code de la Sécurité Sociale dispose :

"Pour le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, sont considérées comme rémunérations, toutes les sommes versées aux travailleurs en contrepartie ou à l'occasion du travail, notamment les salaires ou gains... les indemnités, primes gratifications et tous autres avantages en argent,

- Attendu que le Ministre du travail a précisé par lettre du 31 Août 1951 que :

".....
toute répartition générale par le Comité d'Entreprise des sommes émanant de l'employeur, doit être considérée comme constituant un mode indirect d'attribution d'une rémunération complémentaire à tout le personnel et doit, en conséquence, donner lieu à versement des cotisations de Sécurité Sociale",

- Attendu que la Cour de Cassation a statué à différentes reprises dans le sens de l'inclusion dans l'assiette des cotisations des avantages en argent servis par le Comité d'Entreprise, en retenant dans chacune des espèces examinées la responsabilité de l'employeur et non celle du Comité d'Entreprise.

(Cour de Cassation 7 Juillet 1971 - S.A. des Etablissements JOHNSON C/U.R.S.S.A.F. de PARIS - 28 Janvier 1972 - ASSEMBLEE PLENIERE - SCHEMID C/U.R.S.S.A.F. de TOURS - 22 Mai 1979 - U.R.S.S.A.F. d'ANGERS C/TROMSON BRANDT, - 13. Juin 1979 - FROMAGERIES BEL C/U.R.S.S.A.F. de DIJON),

.../...

- 2 -

-- Attendu dans ces conditions que c'est à bon droit que les cotisations incriminées ont été mises à la charge de l'employeur,

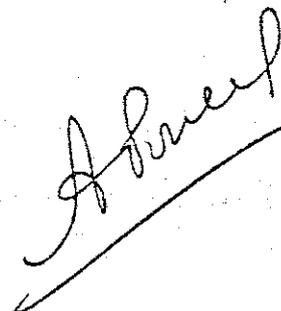
PAR CES MOTIFS

DISONS que la responsabilité du paiement des cotisations chiffrées incombe à la S.A. AVIONS MARCEL DASSAULT BREGUET AVIATION,

DECIDONS d'en poursuivre le recouvrement .

Pour Copie Conforme

Le Secrétaire,



UNION POUR LE RECouvreMENT
DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE
ET D' ALLOCATIONS FAMILIALES
U.R.S.S.A.F. DE PARIS (75-U)

3, Rue Franklin - Boîte Postale 430

93518 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 851 10-10

N° de Compte Courant Postal : 9.184-00 S Paris

MONTREUIL, le 15 JUIN 1982

Secrétariat
C.R.G. N° 379

S.A. AVIONS MARCEL DASSAULT
BREGUET AVIATION

27, Rue du Professeur Victor
Pauchet

92420 VAUCRESSON

N° Cotisant : 270 92076 0011 M

PERIODE :

1er Janvier 1976 au 31 Décembre 1976

RECOMMANDEE AVEC A.R.

COMMISSION DE RECOURS GRACIEUX

Séance du 16 AVRIL 1982

Décision rendue sur Contestation

M

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance la décision ci-jointe prise sur votre requête par la Commission de Recours Gracieux en application des articles 1 à 6 du décret N°58-1291 du 22 Décembre 1958 et en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été consentie, conformément aux textes légaux et réglementaires, par le Conseil d'Administration, pour statuer et notifier aux requérants les décisions prises.

Le Secrétaire :

1 pièce jointe

Cette décision est susceptible de recours, dans les deux mois de la présente notification, devant la Commission de Première Instance du Contentieux de la Sécurité Sociale, par lettre recommandée à M. le Secrétaire de ladite Commission.

Adresses des Commissions de Première Instance

Paris	Annexe du Palais de Justice - Niveau 2 6 à 12, rue Ferrus - 75014 -	Bobigny : Seine-St.-Denis	Avenue Paul Vaillant Couturier - 93000 -
Orsailles : Yvelines	Palais de Justice - Place André Mignot - 78000	Créteil : Val-de-Marne	Palais de Justice - Rue Pasteur Vallery-Radot - 94011 Créteil-Cédex
Evry..... : Essonne	Palais de Justice - Rue des Mazières - 91000	Pontoise : Val-d'Oise	Secrétariat..... 2, av. de la Palette - 95011 Cergy Pontoise Cédex
Nanterre : Hts-de-Seine	179-191, avenue Joliot Curie - 92000 -		